

Lundi 19 février 2024

à 18 h

A la salle du Mouzon à Auch

Étaient présents : ARENOU Jean-Loup, AUTIE Jean-Marc, BALAS Max, BIAUTE Philippe, BLAY Jean-Michel, BONNET Eric, BOURDALLÉ Annie, BREIL Roger, DUCOMBS Patrick, FANTON Patrick, LAPRÈBENDE Christian, LARRIEU Muriel, MELLO Bénédicte, OLIVEIRA SANTOS Rui, ORTHOLAN Jean-Jacques, SALLES Céline,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Excusés ou absents : BAYLAC Michel, PENSIVY Bernard, RIVIÈRE François

Est nommé secrétaire de séance : LARRIEU Muriel

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, la présidente propose de présenter le point divers sur la mobilisation du Groupe d'Action Local LEADER



4 MARCHÉS
1 RÉUNION PUBLIQUE
1 ÉVÈNEMENT EN RÉFLEXION



Il s'agit, à travers des moments de rencontres (marché de plein vent, réunion publiques...) de faire connaître ce dispositif de financement européen et de susciter ainsi une mobilisation citoyenne participative.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2023

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 15 novembre 2023 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Les décisions suivantes ont été prises par délégation :

- Achat d'un ordinateur portable pour la direction pour renouvellement d'un montant de 645,99€ HT soit 775,19€ TTC
- Formation à l'animation des Ateliers de l'Adaptation au changement climatique, d'un montant HT de 350 €
- Flyers de communication « Devenez acteur du Pays d'Auch » BCR Imprimeur conseil, d'un montant HT de 85 €
- Maintenance et mises à jour du logiciel métier openADS édité par atReal, d'un montant HT de 4 767,99 €
- Réalisation de bâches pour totem –BCR Imprimeur conseil, d'un montant HT de 120 €

3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le comité syndical est invité à débattre des orientations budgétaires (DOB) du Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Auch pour l'année 2024. Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la vie démocratique du syndicat mixte.

- Les obligations d'information et de transparence du DOB ont été renforcées par la loi NOTRE et la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques. A l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, un rapport doit être
- Présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que le fonctionnement de la structure et la gestion de la dette.
-
- 2024 est une année de mise en œuvre des dispositifs contractuels (Contrat de Réussite et de Transition Ecologique signé avec l'Etat, le Contrat Territorial Occitanie porté par la Région mais aussi le programme européen LEADER sur la période 2023-2027).

Les orientations générales du syndicat mixte pour 2024

1 - Les dépenses

Le budget du syndicat est essentiellement constitué de dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont résiduelles et se limitent à du renouvellement de petit matériel de bureau ou de l'équipement en matériel informatique.

Les dépenses de gestion courante (chap 11 et 65)

Elles sont liées aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et comprennent selon la clôture des résultats de l'année précédente, des crédits d'étude et des charges spécifiques pour des dépenses non prévues.

Concernant les actions d'animations et études prévues sur l'année 2024, il s'agit :

- De l'appel à projet ADEME Trajectoires pour l'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)
- Du lancement et de la promotion du circuit cyclo touristique du « Grand Tour de l'Astarac »
- De l'expérimentation du co-voiturage sur le territoire du Pays d'Auch en partenariat avec les EPCI.
- De l'animation de la société civile autour du GAL Leader et plus largement sur les enjeux du projet de territoire

Les dépenses de personnel (chap 12)

Les dépenses de personnel sont valorisées au mieux autour d'une équipe resserrée sur les missions de base d'ingénierie financière et une équipe d'instructeurs ADS, complétée par des mises à dispositions conventionnelles de personnel de l'agglomération du Grand Auch ou de la ville d'Auch pour les fonctions supports (ressources humaines, finances notamment) et techniques (informatique).

- **Les engagements pluriannuels envisagés :**

Du fait de ses missions, le syndicat n'a pas d'engagement pluriannuel en matière d'investissement.

- **La gestion de la dette**

Le syndicat n'est engagé dans aucun emprunt.

- **Présentation de la structure, évolution de ses dépenses de personnel**

Conformément à nos orientations, le syndicat du Pays d'Auch fonctionne avec une équipe de :

- 4 agents et 1 stagiaire pour les fonctions administratives du PETR et les missions d'ingénierie apportées aux collectivités pour le financement de leurs projets. L'équipe est composée de :

Une directrice à temps complet, qui au-delà du pilotage normal de l'équipe et du fonctionnement du syndicat assure le pilotage et le suivi de dossiers complexes et transversaux comme la politique

2 – les recettes

Les recettes sont constituées de deux ressources :

- **Les contributions des EPCI membres du syndicat**

- pour le fonctionnement du PETR qui sera maintenue pour 2024 à 1,50 €/habitant ;
- pour le service d'instruction ADS (ne concerne que Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne) dont les dépenses de ce service sont compensées par les EPCI à raison de 50% au prorata de leur population et 50% selon le nombre des actes d'urbanisme enregistrés par les communes adhérentes au service (78 à ce jour).

- **Les subventions de la Région, de l'Etat et de l'Union européenne** pour les dépenses de personnel de l'équipe administrative assurant les missions thématiques d'ingénierie du PETR (hors service d'instruction ADS).

- **Une subvention de l'ADEME** pour le poste de chargé de mission mobilité et transition énergétique

Le Comité Syndical a pris acte des informations qui lui ont été données sur le fonctionnement de la structure (Art.107 loi NOTRe) et a débattu des orientations budgétaires pour 2024.

4. VALIDATION DES CONTRATS BOURGS CENTRE DE VILLECOMTAL SUR ARROS ET PAVIE

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie a décidé de maintenir son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « **Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** », sur la période 2022/2024.

Les communes de Villecomtal sur Arros et Pavie, qui sont identifiées par la région Occitanie comme communes « Bourg-Centre » se sont inscrites dans cette démarche « nouvelle génération » et ont souhaité conclure un contrat – ou avenant au contrat - « Bourg-Centre » avec la région Occitanie, le conseil départemental du Gers et le PETR du Pays d'Auch suite à la réalisation d'une étude stratégique et opérationnelle pour Villecomtal sur Arros et d'une mise à jour du plan d'actions pour la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve les contrats bourgs centre de Pavie et de Villecomtal sur Arros.

5. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

CADRE EMPLOI	GRADE	CAT	SITUATION AU 01/01/2024	
			TOTAL	POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attachés Territoriaux	Attaché	A	2	2
			2	2
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur principal	B	1	1
	Rédacteur		1	1
			2	2
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint Administratif Territorial	C	4	3
			4	3
	TOTAL GENERAL		8	7

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs permanents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 présenté.

6. DEMANDE DE FINANCEMENT INGÉNIERIE FOND VERT POUR L'ANNÉE 2024

Le PETR Pays d'Auch a actualisé son projet de territoire en 2022 ; la mobilité durable et la transition énergétique ont été retenues comme domaines d'interventions prioritaires. Au regard de la transversalité des enjeux, le PETR a souhaité engager une véritable démarche d'adaptation sur le territoire et est également lauréat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique Territoriales (TACCT) ; l'objectif est d'identifier un certain nombre d'actions à engager au regard des enjeux prioritaires pour le territoire. Ces réflexions collectives aboutiront à la construction de trajectoires dynamiques et évolutives plaçant l'eau comme enjeu majeur et transversal face aux aléas climatiques.

Par ailleurs, l'équipe du PETR mène un accompagnement plus spécifique auprès des collectivités et autres porteurs de projets dans la mise en place de leurs actions qui doivent désormais intégrer les critères de transition écologique dans leur mise en œuvre.

Les chargés de mission travaillent donc sur un accompagnement des collectivités autour de 2 grandes thématiques :

1-Transition énergétique :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics et inciter ainsi la réduction de la consommation énergétique : Nous sommes en contact avec le SDEG et la Maison du logement pour accompagner d'une part les porteurs de projets dans la réalisation de leur diagnostic énergétique mais aussi dans l'orientation vers la mise en place d'énergies renouvelables.
- La requalification et l'aménagement des espaces publics pour faire face au changement climatique : sensibilisation à la renaturation des lieux et bâtiments publics afin de réduire les îlots de chaleurs (centres-bourgs, cours d'école) mais aussi prise en compte des enjeux liés à la gestion des ressources et notamment l'eau. Nous orientons également les porteurs de projets vers les partenaires techniques tels que le CAUE et l'Agence de l'Eau.

2- la mobilité :

- Accompagnement des porteurs de projets vers des solutions de déplacements durables (co-voiturage, autopartage...)
- Action collective d'informations et de sensibilisation des acteurs locaux par des réunions/ateliers thématiques.

Afin de poursuivre ces missions d'accompagnement thématique, le PETR sollicite un soutien financier dans le cadre de l'ingénierie du fond vert sur 2 dossiers distinct de la manière suivante :

1- Dossier d'animation territoriale sur la transition écologique :

Il s'agit de solliciter un soutien financier pour les actions d'ingénierie interne.

4,5j de travail/mois de la direction soit 54j de travail du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Cela équivaut à 23 % du temps de travail annuel sur 1 ETP.

247,26€ x 54j = 13 352 € de coût total d'ingénierie consacré à cette opération.

Plan de financement :

Missions	Nom de l'agent	Tps affecté à la mission	Coût salarial	ETAT (Fond Vert)	%	Région	%	Total aides publiques	%	Autofinancement	%
Accompagnement des projets sur la transition écologique	E. LACOSTE	23%	13 352€	5340,8€	40	5340,8	40	10681,6	80	2670,4	20

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 5340,80 € au titre du soutien à l'ingénierie Fond Vert 2024 du PETR du Pays d'Auch

2-Dossier de mise en place du co-voiturage du quotidien :

Il est indiqué à l'assemblée que le PETR du Pays d'Auch a été retenu à l'Appel à Partenariat lancé par le CEREMA pour le développement du co-voiturage du quotidien.

Il s'agit d'établir la faisabilité et une mise en place de co-voiturage sur le Pays d'Auch.

Le montant de la prestation du CEREMA proposée s'élève à 19 188€ à charge du PETR. La présidente propose donc de solliciter une subvention auprès du Fond Vert ingénierie selon le plan de financement suivant :

Missions	Prestataire	Coût salarial	ETAT (Fond Vert)	%	Total aides publiques	%	Autofinancement	%
Accompagnement méthodologique du CEREMA	CEREMA	19 188€	9594€	50	9594€	50	9594€	50

Un débat s'initie sur la possible participation financière des EPCI à ce projet ; le PETR ne possédant pas directement la compétence mobilité.

La présidente indique que cette question sera évoquée dans un second temps directement avec les EPCI afin de clarifier l'implication de chacun techniquement et financièrement.

Elle indique aussi que le point de cet ordre du jour est centré sur la validation de la demande de financement de cette opération auprès du fond vert – ingénierie.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 9594 € au titre du Fond Vert 2024 pour soutenir la mise en place du co-voiturage sur le territoire.

7. DEMANDE D'AIDE RÉGIONALE POUR L'INGÉNIERIE TERRITORIALE 2024

La Présidente rappelle que la Région Occitanie accorde son soutien financier pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 dont peut bénéficier le PETR du Pays d'Auch.

Cette dernière a révisé en décembre 2023 les modalités d'aide à l'ingénierie des PETR pour l'animation des contrats territoriaux. L'aide est désormais calculée sur la masse salariale des agents qui exercent des missions relatives à la mise en œuvre des CTO mais aussi sur des thématiques prioritaires du Pacte Vert. Elle ne co-finance cependant plus les chargés de mission LEADER dont le taux FEADER passe à 80% sur la nouvelle programmation 2023-2027.

Afin de limiter la baisse de cette aide, la Région a établi un montant forfaitaire plancher pour chaque territoire concerné. Le Pays d'Auch peut solliciter une aide forfaitaire de 40 000€ pour l'année 2024.

Au vu des éléments contextuels présentés, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention forfaitaire à la Région Occitanie de 40 000 € au titre du soutien à l'ingénierie 2024 du PETR du Pays d'Auch.

8. INFORMATIONS DIVERSES

Animations autour du lancement du « Grand Tour de l'Astarac »

Suite à la réorientation du projet de réalisation d'un schéma des itinérances douces par la réalisation d'un itinéraire cyclo touristique sur le Pays d'Auch, il est prévu de réunir un COPIL au mois de mars afin de valider l'inauguration et la mise en promotion de l'itinéraire réalisé.

Présentation du stage sur la filière terre crue

Dans le cadre des échanges menés sur l'animation territoriale du programme LEADER du Pays d'Auch, la construction en terre crue est apparue comme véritable enjeu. De plus, la forte mobilisation d'acteurs locaux, notamment sur la partie Astarac, sur la structuration de cette filière, a conduit l'équipe à proposer un accompagnement plus spécifique à travers un stage étudiant de niveau master.

Matéo Soto intègrera l'équipe du PETR le mars prochain pour réaliser un stage de 6 mois sur cette thématique et en appui du travail réalisé par l'association de création du PNR Astarac.

Présentation de la fiche thématique Dotation Innovation et Expérimentation du Contrat Territorial Occitanie

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région Occitanie a maintenu le dispositif spécifique de la Dotation Innovation et Expérimentation mis en œuvre à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie. Il s'agit d'un enjeu spécifique défini par le territoire selon les modalités suivantes :

- Les thématiques (1 ou 2 et jusqu'à 3 pour les territoires de montagne) doivent revêtir un caractère innovant marqué pour le territoire concerné répondant aux enjeux du Pacte Vert.
- La dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.
- Le choix de la ou des thématique(s) spécifique(s) pour chaque territoire est fixé pour l'ensemble de la période concernée à savoir 2022-2028.
- La description des thématiques et de leur mise en œuvre fera l'objet de fiches mesures spécifiques, préalablement au financement de projets au titre de la dotation.
- La programmation des projets relevant de cette dotation s'effectuera conjointement entre la Région et les représentants du territoire et devra être inscrite dans les Programmes Opérationnels des contrats régionaux.

Chaque Contrat Territorial Occitanie rural et/ou de montagne peut mobiliser une enveloppe annuelle au titre de la Dotation Innovation et Expérimentation de 80 000€ en règle générale, cette enveloppe annuelle n'est pas reportable sur une année ultérieure.

Dans ce cadre, l'aide régionale prend la forme d'une ou plusieurs subventions d'investissement avec un taux maximum d'intervention de 25% des dépenses éligibles, porté à 50% pour la thématique spécifique montagne dans les territoires concernés. Les taux maximums seront réservés aux projets les plus exemplaires.

En revanche, concernant notre territoire, la CA Grand Auch et ses communes membres ne sont pas éligibles à cette DIE.

Le PETR du Pays d'Auch a déposé 2 fiches thématiques auprès des services de la Région ; une seule a été pour l'instant retenue. Il s'agit de l'objectif stratégique : Accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

Prochain comité syndical, **Jeu****di 28 mars 2024 à 18H00** (salle du 1^{er} étage du centre économique du Grand Auch)

L'ordre du jour étant épuisé ;
La séance est levée à 19h30

La Présidente,

Céline SALLES